

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2024

N° 2024-023

L'an deux mil VINGT QUATRE, le QUINZE du mois de MARS, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET, 2^{ème} adjointe.

Date de Convocation :

05/03/2024

Date d'Affichage :

05/03/2024

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Philippe BOSQUET, David PETITON, Daniel GUEROUT, Christophe TIRARD

Absent excusé : Monsieur Philippe HERITIER

Pouvoir : Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Francis LEGROUT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : TRANSFERT DE CREDITS SOUS LA NOMENCLATURE M57

Le Conseil Municipal a la possibilité de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur d'un plafond fixé au plus à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section conformément à l'art. L. 5217-10-6 du CGCT.

Comme l'an passé, Madame GAUTHIER-DARCET propose d'appliquer le taux de 7,5%.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'accepter la possibilité de virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre,
- fixent le taux maximal à 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX

Maire

